

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS détartrant pour dalles/carreaux

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Inhalation** : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Si respirer est difficile, donner de l'oxygène. En l'absence de respiration, recourir à la respiration artificielle. Consulter un médecin.
- Ingestion** : NE PAS faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
- Contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin immédiatement.
- Contact avec les yeux** : En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. Mesures de lutte contre l'incendie ; prévention des explosions et des incendies

- Moyens d'extinction** : En cas d'incendie, utiliser de l'eau vaporisée (brouillard), de la mousse, des poudres chimiques sèches, ou du CO₂.
- Risques particuliers liés à l'exposition au produit** : Liquide et vapeur combustibles. Les vapeurs peuvent causer un feu à inflammation instantanée. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.
Non disponible.
- Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Ces produits peuvent être oxydes de carbone (CO, CO₂), phosphates.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Garder le personnel non requis éloigné. Utiliser un équipement de protection adéquat (Section 8).
- Précautions relatives à l'environnement** : Éviter la dispersion des projections et des écoulements ainsi que le contact avec le sol, les canalisations d'eau, les siphons et les égouts.
- Méthodes de nettoyage** : Si le personnel d'urgence n'est pas disponible, contenir la substance déversée. Dans le cas d'un déversement minime, ajouter un produit absorbant (on peut utiliser de la terre en l'absence d'un autre produit adéquat), puis ramasser le produit et le placer dans un récipient hermétique imperméable à l'eau aux fins d'élimination. Pour les déversements majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes. Placer la substance déversée dans un récipient approprié pour l'élimination.

Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

Date d'édition

23-1-2006.

Version

5.03

Page 2 de 8

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS détartrant pour dalles/carreaux

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manutention** : Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Laver abondamment après usage.
- Entreposage** : Conserver le récipient bien fermé. Conserver le contenant dans un endroit frais et bien ventilé.
- Matériaux d'emballage**
- Recommandé** : Utiliser le contenant d'origine.
- Utilisations spécifiques** : Non disponible.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Valeurs limites d'exposition : Non disponible.

Nom des ingrédients

Limites d'exposition professionnelle

Suisse

Acide phosphorique

SUVA (Suisse, 11/2004). Notes: valeur non-provisoire
MAK: 1 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Toutes formes

Contrôles de l'exposition

- Contrôle de l'exposition professionnelle** : Prévoir une ventilation renforcée ou toute autre sécurité intégrée afin de maintenir les concentrations de vapeurs en suspension dans l'air inférieures à leurs limites respectives d'exposition professionnelle. S'assurer de la proximité d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité au poste de travail.
- Protection respiratoire** : Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat.
- Protection des mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des manchettes ou des gants étanches et résistants aux produits chimiques et conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.
>8 heure(s) (temps d'interférence): caoutchouc butyl
- Protection des yeux** : Lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux
- Protection de la peau** : Uniforme de travail ou veste de laboratoire.

9. Propriétés physico-chimiques

Informations générales

- Apparence**
- État physique** : Liquide.
- Couleur** : Clair Jaune. (Pâle.)
- Odeur** : Parfumé.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- pH** : 0.9 (Conc. (% poids/poids): 100) [Acide.]
- Point de fusion** : Peut commencer à se solidifier à 0°C (32°F) selon les données de: L'eau.
- Point d'ébullition** : La plus basse valeur connue est 100°C (212°F) (L'eau).
- Point d'éclair** : Coupe fermée: Entre 61°C (142°F) et 93.3°C (200°F).
- Inflammabilité (solides, gaz)** : Non applicable.
- Caractéristiques d'explosivité** : Non disponible.
- Propriétés oxydantes** : Non disponible.

Date d'édition

23-1-2006.

Version 5.03

Page 3 de 8

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS détartrant pour dalles/carreaux

Densité relative	: 1.051 (20°C / 68°F)
Solubilité	: Facilement soluble dans l'eau chaude, éther diéthylique, acétone. Soluble dans l'eau froide. Partiellement soluble dans méthanol.

Autres informations

10. Stabilité du produit et réactivité

Stabilité	: Le produit est stable.
Conditions à éviter	: Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Matières à éviter	: Réactif avec les alcalins.
Produits de décomposition dangereux	: Ces produits peuvent être oxydes de carbone (CO, CO ₂), phosphates.

11. Informations toxicologiques

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau	: Irritant pour la peau.
Contact avec les yeux	: Irritant pour les yeux.

Toxicité aiguë

<u>Nom des ingrédients</u>	<u>Test</u>	<u>Résultat</u>	<u>Voie</u>	<u>Espèces</u>
Acide phosphorique	DL50	1530 mg/kg	Orale	Rat
	DL50	2740 mg/kg	Cutané	Lapin
Acide gluconique, d-	DL50	2000 mg/kg	Orale	Rat

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Inhalation	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Peau	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Organes cibles	: Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : poumons, les voies respiratoires supérieures, peau, système nerveux central (SNC), oeil, lentille ou cornée.

Effets nocifs divers : Non disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS détartrant pour dalles/carreaux

12. Informations écotoxicologiques

Effets nocifs divers : Aucun effet important ou danger critique connu.

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Il faudra éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Éviter la dispersion des projections et des écoulements ainsi que le contact avec le sol, les canalisations d'eau, les siphons et les égouts. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.

Classification des déchets : Non applicable.

Déchets Dangereux : A la connaissance du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive 91/689/CEE.

14. Informations relatives au transport

Réglementation internationale concernant le transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classe	Groupe de conditionnement	Étiquette	Autres informations
Classe ADR/RID	1760	UN 1760, "dangerous goods in limited quantities of class 8", III, ADR (acide phosphorique)	8	III		<p>Numéro d'identification du danger 80</p> <p>Quantité à déclarer 12</p> <p>Remarques Limited quantity for upto 3 litre inner packing Else; UN 1760, CORROSIVE LIQUID, N.O.S., (Phosphoric acid, mixture), class 8, III, ADR</p>

Date d'édition

23-1-2006.

Version

5.03

Page 5 de 8

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS détartrant pour dalles/carreaux

Classe ADN	1760	UN 1760, "dangerous goods in limited quantities of class 8", III, ADNR (acide phosphorique)	8	III		<p>QD (Quantité à déclarer) ADN 12</p> <p>Remarques Limited quantity for upto 3 litre inner packing Else; UN 1760, CORROSIVE LIQUID, N.O.S., (Phosphoric acid, mixture), class 8, III, ADNR</p>
Classe IMDG	1760	"dangerous goods in limited quantities of class 8" UN 1760, PG III (acide phosphorique)	8	III		<p>Programmes d'urgence ("EmS") F-A, S-B</p> <p>Quantité à déclarer 30</p> <p>Remarques Limited quantity for upto 1 l inner packing. Else; CORROSIVE LIQUID, N.O.S., (Phosphoric acid, 20%, mixture), class 8, UN 1760, PG III</p>
Classe IATA-DGR	1760	"dangerous goods in limited quantities of class 8" UN 1760, PG III (acide phosphorique)	8	III		-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS détartrant pour dalles/carreaux

15. Informations réglementaires

Réglementation de l'Union Européenne

Symbole(s) de dangers :



Irritant

Phrases de risque :

R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.

Phrases de sécurité :

S2- Conserver hors de la portée des enfants.

S25- Éviter le contact avec les yeux.

S26- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S37- Porter des gants appropriés.

S46- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S64- En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

Contient :

Autres Réglementations CE :

Non disponible.

Utilisation du produit :

La classification et l'étiquetage ont été effectués en vertu des directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE et de leurs amendements, et conformément à l'usage.
- Produit de consommation.

**Avertissements
supplémentaires** :

Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

**Classification statistique de
la CEE (code douanier)** :

32089091

**Information sur
l'identification des
composants** :

moins de 5%: agents de surface non ioniques;parfums.

Réglementations nationales

Suisse

Classe LRV (Ta-Luft) :

Non disponible.

Teneur en COV :

Exonéré.

16. Autres informations

**Référence du texte complet des
phrases R se trouvant dans les
Sections 2 et 3 - Suisse** :

R34- Provoque des brûlures.
R36- Irritant pour les yeux.
R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.

**Référence du texte complet des
classifications se trouvant dans
les Sections 2 et 3 - Suisse** :

C - Corrosif
Xi - Irritant

Historique

Date d'impression :

23-1-2006.

Date d'édition :

23-1-2006.

Date d'édition

23-1-2006.

Version

5.03

Page 7 de 8

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS détartrant pour dalles/carreaux

Version : 5.03

Vérifié par T. Rutgers.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucuns de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations.

Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Version	5.03
---------	------

Page 8 de 8
